

Article 31 du Règlement

Les dernières manifestations de violence à Timisoara en Roumanie nous inquiètent énormément et elles nous rappellent en fait le massacre de la place Tiananmen, survenu en Chine un peu plus tôt cette année.

Les Canadiens ont été témoins de la persécution accrue exercée contre la minorité de deux millions de Hongrois en Roumanie, minorité dirigée par son chef religieux protestant, le révérend Laszlo Tokes. Nous avons écrit des lettres de protestation. Nous avons vu les masses roumaines souffrir du froid, de la faim et de la misère, dans le seul but de donner suite à l'obsession aveugle et inhumaine du dictateur à régler la dette étrangère de son pays.

En dépit de tout cela, nous avons poursuivi nos échanges commerciaux avec la Roumanie. Reconnaisant que la Roumanie est un pays où il n'y a pas de liberté d'expression, de religion, d'association et d'assemblée, et où le gouvernement n'hésite pas à massacrer ses propres citoyens ainsi qu'à bafouer les droits de l'homme, le Canada doit intervenir. Il doit insister auprès de M. Gorbatchev pour qu'il intervienne avec compassion et se porte au secours des Roumains. Nous devons réévaluer nos échanges avec la Roumanie. Nous devons garantir que ce pays respectera les clauses de non-prolifération dans le contrat de vente de notre réacteur Candu. Nous devons nous engager à prendre des mesures courageuses, et non pas nous contenter de belles paroles.

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, en octobre dernier, après six mois de débats et d'audiences publiques dans tout le pays, la Chambre a adopté le projet de loi C-21 qui doit apporter des améliorations marquées au régime d'assurance-chômage.

Les gens de la région atlantique ont besoin d'un meilleur accès aux possibilités d'emploi et de formation qu'apportera le projet de loi. Ils sont d'accord avec le renforcement des règles qui diminuera les abus et ils veulent profiter des règles variables d'admissibilité aux prestations.

Je suis sidéré par le mépris dont fait preuve le Parti libéral à l'égard de la démocratie en utilisant ainsi l'autre endroit à l'égard de la démocratie. Je demande au chef de l'opposition de mettre fin à cette hypocrisie qui est censée être la preuve d'un intérêt pour les chômeurs, alors

qu'en fait c'est à leur désavantage. Laissez la démocratie prévaloir. Mettez fin au chantage de MacEachen.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour signaler à la Chambre la question du programme des missiles sur rails MX Garrison.

L'armée de l'air américaine a annoncé le 29 novembre son projet définitif de modernisation de son arsenal de missile nucléaires dans le Dakota du Nord. Quatre trains, armés chacun de deux missiles MX, vont être stationnés à Grand Forks. Chaque missile MX est muni de 10 ogives extrêmement puissantes qui sont d'une grande précision et dotées d'un système indépendant de guidage.

Les trains permettent de déplacer les MX en temps de crise, ce qui les rend plus difficiles à anéantir que les ICBM ordinaires et laissent «l'ennemi» dans l'incertitude. Ils ont un effet déstabilisateur et constituent une nette escalade de la course aux armements.

Il faudrait que le gouvernement canadien proteste contre le stationnement de wagons équipés de MX si près de la frontière canadienne, non seulement dans le Dakota du Nord mais dans diverses autres bases américaines. Cela représente une adjonction fâcheuse à l'arsenal nucléaire déjà considérable. Il existe actuellement 1 500 ogives uniquement dans le Dakota du Nord, à quelques minutes seulement du territoire canadien.

J'invite le gouvernement à protester contre cette escalade incongrue de la course aux armements et, à défaut de l'enlèvement des wagons MX, je le prie de demander la garantie que ces trains ne se déplaceront jamais en direction du Canada.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour vous dire combien que je suis déçu du comportement et des agissements du ministre chargé de la Société de développement du Cap-Breton. Les représentants syndicaux et le personnel cadre de cette société sont en pleine négociation de leur convention collective.

Le ministre est intervenu dans le cours de ces négociations en laissant planer la fermeture possible de la houillère de Lingan qui emploie 1 200 personnes. Il a dit que si